

PROGRAMME : USINAGE SUR MACHINES-OUTILS À COMMANDE NUMÉRIQUE (5224) ASP

SECTEUR 11

COURS DU PROGRAMME	CHARLEMAGNE	CÉGEP	ÉQUIVALENCE REFUSÉE
372011	344551 392291	— —	344012
372153	—	012X 0126 0127	
372194	392353 392366	0133 011Z	
372206	392331 392341 392366 392381	012V — — —	344415 344425
372214	392353 392376	012W 011Z	
372226	392331 392341 392376 392381	012V — — —	
372292	392322 344572 344614 344674	— — — —	372035
372303	392312 372182	— —	

PROGRAMME : USINAGE SUR MACHINES-OUTILS À COMMANDE NUMÉRIQUE (5224) ASP

SECTEUR 11

COURS DU PROGRAMME	CHARLEMAGNE	CÉGEP	ÉQUIVALENCE REFUSÉE
372314	392405	0135 011Z	
372328	392331 392341 392381 392418	— — — —	
372338	392331 392341 392381 392418	— — — —	
372346	392391 392438	— —	
372354	372286 — — — —	— — — — —	344212 344364

PROGRAMME : USINAGE SUR MACHINES-OUTILS À COMMANDE NUMÉRIQUE (5224) ASP**SECTEUR 11****NOTE :**

Dans le programme d'études 241.A0 Techniques de génie mécanique, il est spécifié « qu'une personne ayant acquis une ou des compétences de ce programme peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées équivalentes dans le programme 5224 – Usinage sur machines-outils à commande numérique si elle choisit d'y poursuivre sa formation ». Cependant, cette équivalence ne peut se faire qu'à partir d'une compétence et non à partir d'un cours. Il est important de le préciser puisqu'au collégial le découpage d'une compétence par cours est de la responsabilité de l'établissement. Ainsi, il peut arriver, selon le cégep, qu'une compétence corresponde à la somme de plusieurs compétences d'un cours ou de plusieurs cours.